

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

PLAN MERCREDI

2022 - 2025



Collectivité territoriale: Mairie de Chaville

Nom du correspondant : Stéphane IDOINE
Fonction : Directeur Général Adjoint
Adresse : 1456 av. Roger Salengro 92370 Chaville
Téléphone : 01 41 15 99 51
Adresse électronique : s.idoine@ville-chaville.fr

Sommaire

Préambule	page 2
I/ Périmètre et public du PEDT	page 3
II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale	page 4
III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2021	page 4
IV/ Bilan du PEDT 2018-2021	page 6
V/ Calendrier de l'élaboration du PEDT 2022-2025	page 7
VI/ Concertation & communication	page 7
VII/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT	page 8
VIII/ Les enjeux du PEDT 2022-2025	page 9
IX/ L'accueil des différents publics sur les temps scolaires et périscolaires	page 11
X/ Le PLAN MERCREDI 2022-2025	page 15
XI/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire	page 17
XII/ Actions éducatives sur le temps des vacances scolaires	page 21

Préambule

La ville de Chaville adopte un projet éducatif de territoire (PEDT) pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse. Il exprime une politique éducative volontariste de la municipalité qui entend faire de la commune un acteur à part entière de la sphère éducative.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives, dans un souci de cohérence et de continuité.

Le PEDT de la ville de Chaville est issu d'un constat triple et général :

L'Education nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune ; c'est une mission et une responsabilité partagée entre les familles, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, et parfois des acteurs privés.

La demande forte des familles est de pouvoir proposer un important panel d'activités pendant les temps « périscolaires » et « extrascolaires » aux enfants et aux jeunes.

La commune a donc la possibilité et la mission de mettre à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants et adolescents pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale.

En ce sens, le PEDT représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Chavillois.

Le PEDT de la ville de Chaville doit donc permettre de comprendre et formaliser le parcours de l'enfant et du jeune au sein de son organisation scolaire, périscolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants et des jeunes.

L'ambition du PEdT est donc de :

- Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé dans la ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ses possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire.

I/ Périmètre et public du PEDT de la ville de Chaville

Nombre d'établissements d'enseignements scolaires concernés

- 3 écoles élémentaires publiques et 5 écoles maternelles publiques
- 1 collège public, 1 collège et 1 lycée, privés sous contrat
- 1 établissement privé sous contrat comprenant des sections maternelles et élémentaires
- 1 établissement privé hors contrat comprenant des sections maternelles et élémentaires

Effectifs 2021-2022 des enfants dans les écoles publiques :

Ecoles publiques	Nombre de classes	Effectifs
Ecoles maternelles		
Les Jacinthes	4	94
Les Myosotis	6	160
Les Iris	4	95
Le Muguet	6	136
Les Pâquerettes	6	158
Sous total Maternelles	26	643
Ecoles élémentaires		
Paul Bert	16	380
Anatole France	14	349
Ferdinand Buisson	12	302
Sous total Elémentaires	42	1 031
TOTAL Ecoles publiques	68	1 674

Nombre d'élèves scolarisés sur la commune de Chaville en 2021-2022

Total Etablissements publics	2 376
Ecoles Maternelles publiques	643
Ecoles Elémentaires publiques	1 031
Collège publique Jean Moulin	702
Total Etablissements privés sous contrat	
Classes Maternelles St Thomas de Villeneuve	87
Classes Elémentaires St Thomas de Villeneuve	167
Collège St Thomas de Villeneuve	650
Lycée St Thomas de Villeneuve	412
Total Etablissements privés hors contrat	
Ecole Montessori de 2 à 5 ans	36
Ecole Montessori de 6 à 10 ans	14
Total Elèves Maternels	766
Total Elèves Elémentaires	1 212
Total Elèves Collèges	1 352
Total Elèves Lycée	412
Total Elèves scolarisés à Chaville	3 742

II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale

Une recherche d'articulation et d'équilibre entre les temps scolaires et les temps libres est nécessaire dans le respect de la diversité des rythmes de vie, d'apprentissage et des centres d'intérêt de l'enfant. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour l'enfant de découvrir ses talents, ses passions, ses domaines de prédilection et de contribuer ainsi à sa réussite scolaire. A contrario, la fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture et au sport.

Ce projet poursuit des objectifs organisationnels, sociaux, et pédagogiques :

- Réduire les inégalités entre les enfants dans l'accès à la culture, au sport et au savoir ;
- Permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ;
- Permettre l'apprentissage à l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités ;
- Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses domaines de prédilection ;
- Développer l'inventivité, les aptitudes logiques notamment par la pratique des jeux individuels et collectifs ;
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique par l'expérimentation ;
- Développer l'aptitude à la communication en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- Apprendre la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- Développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Education au développement durable par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement. Sensibilisation aux enjeux climatiques par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2021

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, à la rentrée de septembre 2014, la ville de Chaville avait mis en place une structure des emplois du temps en élémentaire et en maternelle différente avec des propositions de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) particuliers pour les élémentaires et pour les maternels.

- L'emploi du temps en maternelle prévoyait 45 minutes de TAP par jour.
- L'emploi du temps en élémentaire prévoyait 1H45 de TAP par semaine.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, au sein des Comité de pilotage du PEDT de la ville de Chaville, les directions des écoles et les représentants des fédérations de parents d'élèves ont indiqué que, globalement, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Chaville s'était déroulée dans de bonnes conditions, et en particulier pour le niveau élémentaire où les activités proposées étaient de qualité.

Dans le même temps, les membres de la communauté éducative ont également relevé que pour le niveau maternel, il était très difficile de mettre en place des activités pertinentes et intéressantes sur 45 minutes : Temps de mise en place, changement rapide d'intervenants, nécessaire adaptation rapide de l'enfant.

Ainsi, afin d'équilibrer les emplois du temps sur la semaine entre les rythmes maternels et élémentaires, de s'adapter au rythme des plus jeunes enfants et d'aboutir à une meilleure gestion des ressources humaines du service enfance, il a été proposé de placer les TAP pour les écoles maternelles le vendredi de 15h00 à 16h30 pour les 5 écoles de la ville.

Les enquêtes auprès des parents d'élèves et des enseignants ont montré qu'il n'y avait pas un consensus sur cette proposition d'une évolution du rythme hebdomadaire de l'enfant dans les écoles maternelles.

Les rythmes scolaires et périscolaires de la ville de Chaville sont donc restés identiques de l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

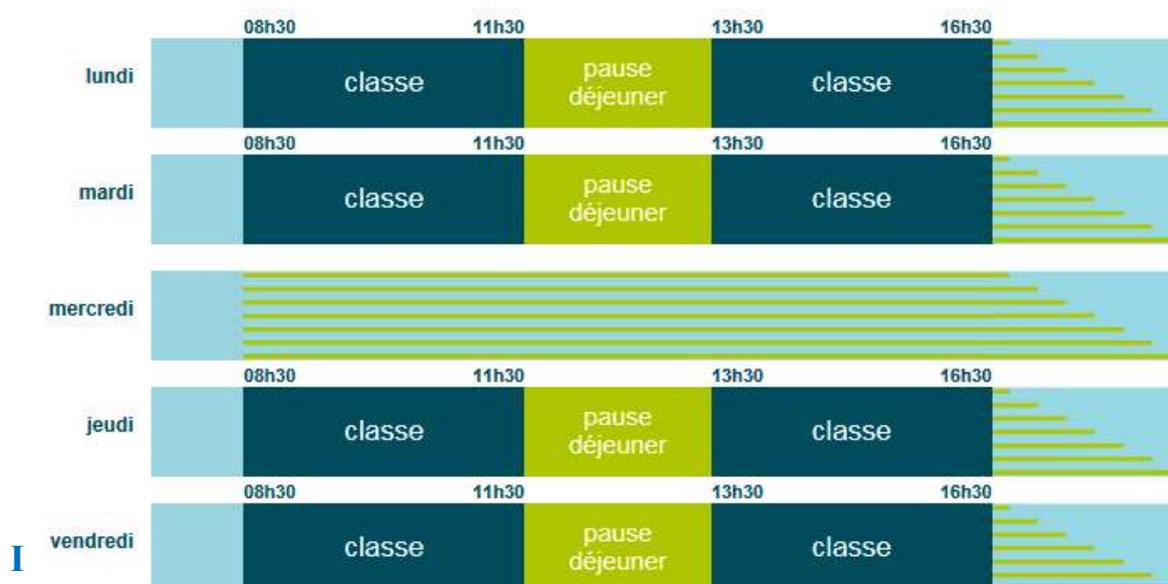
Le décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires du 27 juin 2017 permettait le retour à la semaine de 4 jours sur proposition des conseils d'école, et après validation du DASEN. La concertation sur les rythmes scolaires des élèves de primaire s'est déroulée de septembre 2017 à février 2018 afin que tous les acteurs du champ éducatif expriment leur avis.

Malgré le manque d'un bilan scientifique national sur les rythmes scolaires depuis septembre 2014, un bilan des équipes enseignantes avaient fait apparaître que sur la semaine de 4,5 jours, il n'y avait pas eu d'améliorations constatées dans les apprentissages avec une plus grande difficulté de concentration, de nervosité et de fatigue particulièrement en fin de semaine, et enfin que les absences des élèves étaient plus fréquentes le mercredi matin.

Les différentes consultations dans les instances dédiées (partenaires de la communauté éducative, parents d'élèves, comité de réflexion sur les rythmes scolaires, conseils d'écoles) ont pu se prononcer aux mois de juin et de novembre 2017.

Pour la ville de Chaville, après une large concertation et consultation durant l'année scolaire 2017/2018, après la délibération du Conseil Municipal de février 2018, et depuis la rentrée 2018, l'organisation de la semaine scolaire est à 4 jours.

Le rythme scolaire depuis le lundi 3 septembre 2018



IV/ Bilan du PEDT 2018-2021

Pour identifier les besoins et faire évoluer les objectifs du futur PEDT, il était indispensable de s'appuyer sur le bilan des activités et dispositifs proposées depuis 2018, de soulever de nouvelles problématiques puis de créer un plan d'actions.

Le contexte de la crise sanitaire et les protocoles successifs depuis mars 2020 ont fortement perturbé les rythmes scolaires. En tenant compte principalement de l'organisation mise en œuvre depuis ces dernières années, le bilan devait faire apparaître les sentiments et les idées que les parents et les professionnels ont à propos de l'organisation actuelle, du travail des enfants, hors contexte de la période des différents confinements.

Au cours des mois de novembre et décembre 2021, des sondages ont été effectués auprès des parents d'élèves, des directions des écoles, des directions périscolaires, des agents des services municipaux et des représentants associatifs.

Le PEDT 2022-2025 s'inscrit donc dans la continuité et l'approfondissement

Proposition de reconduction avec des évolutions dans la même organisation de la semaine pour les enfants et les encadrants.

La synthèse fait apparaître nettement que la communauté éducative dans son ensemble ressent le besoin d'une coupure dans le rythme de l'enfant en milieu de semaine.

L'ensemble des indicateurs inclus dans les bilans du PEDT 2018-2021 montre le souhait de tous les acteurs de stabiliser dans l'intérêt de tous, celui des enfants en particulier, mais également celui des encadrants (Education Nationale, Agents de la ville de Chaville et représentants associatifs) un rythme scolaire et périscolaire identique.

Durant cette période, la Ville restera à l'écoute des acteurs éducatifs, tout en étant vigilante face aux évolutions qui pourraient être impulsées par l'Etat, afin d'anticiper les éventuels besoins d'évolutions du rythme de l'enfant. Aussi, la Ville se réserve la possibilité de ré-ouvrir une concertation sur la question des rythmes scolaires, en mobilisant les instances de concertation du PEDT, si l'actualité le nécessite.

Des objectifs actualisés et de nouvelles perspectives

Au regard du bilan PEDT 2018-2021, des attendus qui y sont proposés et formulés et des orientations éducatives partagées au sein de la communauté éducative de la ville de Chaville, les objectifs du nouveau PEDT 2022-2025 sont les suivants :

- Poursuivre et développer les actions transversales scolaires, périscolaires et extrascolaire pour une meilleure cohérence et continuité éducative.
- Renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du PEDT (Ecole, Périscolaire, Parents d'élèves, Association).
- Communiquer davantage sur le PEDT pour permettre une plus grande appropriation par les acteurs et valoriser les actions portées par le projet.
- Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur les ressources internes et en développant les partenariats.
- Elargir et diversifier les thématiques des temps de découverte (ex : dimension éducative du temps du repas, citoyenneté, sensibilisation à la transition écologique, protection de l'environnement, Jeux Olympiques 2024, ...).

V/ Calendrier de l'élaboration du PEDT 2022-2025

Le rythme de l'enfant et l'organisation des temps scolaires et périscolaires seront maintenus pour la période 2022 à 2025. Le maintien de cette organisation du temps scolaire répond à un souhait de la communauté éducative.

Samedi 20 novembre 2021

Réflexions sur les dispositifs associatifs

Discussions autour des actions associatives durant les mercredis, vacances et week-ends

Objectif d'améliorer l'offre faite aux chavillois dans divers lieux, sur différents temps

Novembre et Décembre 2021

Sondages et questionnaires sur le bilan PEDT 2018-2022

Mercredi 19 janvier 2022

Rencontre avec les associations sportives du territoire

Réflexions sur les dispositifs proposés le mercredi

Lundi 24 janvier 2022

1^{er} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation et synthèse des bilans du PEDT 2018-2021

Réflexions sur les axes principaux du PEDT 2022-2025

Mercredi 9 mars 2022

2^{ème} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation de l'avancement des travaux autour des axes et objectifs du PEDT 2022-2025

Formalisation du PEDT 2022-2025

Mardi 12 avril 2022

3^{ème} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation des dispositifs du Plan Mercredi

Finalisation du PEDT 2022-2025

Mardi 21 juin 2022

Conseil Municipal du 21 juin 2022

Présentation aux membres du Conseil Municipal du PEDT 2022-2025 et du Plan Mercredi

VI/ Concertation & communication

7 réunions de concertation avec les partenaires de la communauté éducative

- 3 comités de pilotage du Projet Educatif du Territoire de la ville de Chaville (PEDT)
- 2 réunions de réflexion autour des dispositifs Plan Mercredi
- 2 réunions de réflexion sur les dispositifs Jeunesse & Sport

Journal municipal de Chaville

- Le numéro XX (septembre / octobre 2022) du Chaville Magazine

Présentation du Plan Mercredi à compter de septembre 2022

Dispositifs d'accueils et activités mises en place par les services municipaux et les associations du territoire le mercredi toute la journée.

VII/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

Les ressources humaines

L'encadrement de l'ensemble des actions municipales s'appuie sur la communauté éducative dans son ensemble, impliquant aussi bien les animateurs de la ville, les éducateurs de la ville, les enseignants qui le souhaitent, et les associations impliquées auprès du public enfant.

Le projet met en évidence la diversité des connaissances de base nécessaires pour assurer la mission éducative dans les domaines définis. Dans ce cadre, seront utilisées au mieux les diverses compétences spécifiques de chaque animateur et éducateur, soit au titre de leur formation initiale, soit au titre de leurs acquis personnels liés à leur expérience personnelle et professionnelle.

Chaque animateur et éducateur se doit d'adopter un comportement exemplaire vis à vis des enfants et des jeunes qu'il encadre. Dans le cadre de leur vocation éducative, ils sont à la fois porteurs de l'image du service public et ils servent de modèle aux enfants et aux jeunes.

La ville de Chaville possède ainsi une « Charte des ATSEM » et une « Charte de l'animateur » qui précisent leurs devoirs.

Effectifs des Animateurs sur les Temps périscolaires et ATSEMS (en fonction du nombre de classe dans chaque école)

ECOLES	Nombre Animateurs	Nombre ATSEM
Muguet	7	5
Iris	5	3
Jacinthes	5	3
Myosotis	7	5
Pâquerettes	7	6
Anatole France	14	
Ferdinand Buisson	13	
Paul Bert	17	
Total	75	22

NB : les directeurs ACM ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement (lorsque l'habilitation dépasse les 50 enfants).

Moyens humains en agents d'animation et d'éducateurs sportifs de la ville

- Nombre d'animateurs Enfance : **75** (dont 24 titulaires et 8 contractuels)
- Nombre de directeurs Enfance : **8** dont 4 BAFD*
- Nombre d'agents Jeunesse : 1 titulaire et 2 contractuels
- Nombre d'éducateurs sportifs : 3 titulaires
- Nombre d'ATSEM : 15 titulaires et 7 contractuels

* BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueil collectif de mineur

Les équipements culturels et de loisirs

- Les salles des accueils de loisirs
- Les salles polyvalentes des écoles
- Les salles informatiques, arts plastiques et bibliothèques des écoles
- Les salles de classe
- La médiathèque municipale
- Les salles de l'ATRIUM de Chaville
- Les salles de l'Espace Culturel et de Loisirs (bâtiment mis à disposition de l'association MJC de la Vallée)

Les sites d'accueil des jeunes (10 à 17 ans)

Les activités proposées aux jeunes sont réparties suivant les besoins et les actions du service Jeunesse & Sports ou des partenaires sur l'ensemble du territoire (équipements municipaux, sites naturels, Atrium, MJC de la Vallée).

- Centre des Fougères
- Salle Mantovani du Stade Jean Jaurès
- Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
- Espace Mozaik

Les équipements sportifs

- 4 gymnases (Colette Besson, Léo Lagrange, Jules Ladoumègue et Alphonse Halimi)
- 1 grand terrain de sports collectifs (Jean Jaurès)
- 1 piste d'athlétisme (Jean Jaurès)
- 1 salle de musculation et haltérophilie (Jean Jaurès)
- 3 dojos (Jean Jaurès et Alphonse Halimi)
- 1 salle de boxe (Bas Chaville)
- 1 salle de danse de l'ATRIUM de Chaville
- 6 courts de tennis, dont 3 courts couverts (site sportif Maneyrol)
- 1 salle polyvalente (Ecole Paul Bert)
- 2 gymnases des écoles (Anatole France et Ferdinand Buisson)

VIII/ Les enjeux du PEDT 2022-2025

1/ Domaines de loisirs prévus dans le PEDT

Le caractère ludique des activités proposées aux enfants et aux adolescents ne s'oppose pas à leur vocation éducative.

Les activités locales seront privilégiées afin d'éviter les déplacements générateurs de fatigue et dispendieux en temps, diminuant d'autant les temps des activités réelles.

Il convient d'éviter la dispersion des activités en consacrant à chacune d'elle un temps suffisant de pratique pour envisager une progression au fil des années et l'acquisition des compétences transférables.

Toutes les activités intègrent une dimension « apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté » qui pourra prendre des formes diversifiées et aborder des thèmes très variés :

- Acquisition de comportements de savoir vivre avec les autres dans la société : la politesse, les règles générales de savoir vivre, le respect mutuel, l'entraide, le civisme et la solidarité, la tolérance et la reconnaissance de la diversité ;
- Démocratie et nécessité de loi ;
- Insertion dans sa ville par sa découverte et la connaissance de sa géographie, de son histoire, des métiers et de sa culture ;
- Education à la sécurité : sécurité routière, prévention des accidents domestiques, premiers secours, prévention, lutte contre les conduites à risque ;
- Education aux pratiques quotidiennes de consommation : mode, design des objets, communication visuelle, notion d'économie familiale.
- Education et sensibilisation à la protection de son environnement : acquérir des connaissances sur la faune, la flore, la végétation, l'alimentation. Développer la curiosité et amener les enfants à s'interroger sur ses propres pratiques

Ces activités doivent amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et lui permettre de développer son sens critique et de faire ses propres choix.

5 thématiques seront proposées aux enfants, aux jeunes et aux adolescents

Ces thématiques permettent d'aborder la culture sous toutes ses formes.

Thématique 1 : Culturelle et artistique

Arts plastiques : gravure, dessin, peinture, sculpture, cinéma, photographie... Développer la pratique artistique constitue un élément essentiel d'enrichissement personnel

- Bricolage
- Arts vivants, visuels, etc.
- Découverte des artistes, des œuvres et des lieux culturels (Musées, bibliothèques, théâtre, cinéma)

Thématique 2 : Expression

- Découverte du livre, sensibilisation à son intérêt ;
- Education à l'image, au cinéma et au multimédia : les activités visent à la maîtrise des codes de l'image, la rencontre progressive avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'appropriation active du langage des images et des sons par la vidéo et le multimédia ;
- Musique, chant, chorale, danse et théâtre

Thématique 3 : Scientifique et technique

- Culture scientifique permettant de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, le monde qui nous entoure
- Découverte et connaissance de la nature et des techniques, découverte des métiers afférents, bricolage, couture, cuisine et alimentation afin de favoriser l'acquisition de savoirs techniques adaptés à l'âge de l'enfant ;

Thématique 4 : Sportive

- Pratiques physiques et sportives, activités de plein air constituant un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise de son corps, de l'intégration et de la vie sociale ; Un éventail large de disciplines doit permettre une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux et favorise le développement de l'autonomie de l'enfant ; capacité d'initiative, prise de responsabilités.
- Actions d'éducation à la santé : connaissances sur le corps, l'hygiène, la nutrition, l'environnement et les conduites à risques.

Thématique 5 : Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

- Architecture, cadre de vie et paysage : sensibilisation à l'environnement immédiat et à l'aménagement de l'espace pour préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.
- Education à l'environnement : interactions entre l'homme et son environnement urbain ou rural par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique ou scientifique) et sur les réalités locales (déchets, eau, énergie, patrimoine, transports, flore, faune, etc.).

2/ Pour aller plus loin dès 2022

La ville de Chaville souhaite proposer à tous les acteurs de l'éducation du territoire d'intégrer dans le PEDT 2022-2025 de nouvelles actions en lien avec l'actualité ou les thématiques actuelles.

- L'éducation au mieux manger (au travers des saisons, l'origine des produits, visite agricole, atelier culinaire, etc.).
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement (coin nature, biodiversité, le milieu forestier, l'ornithologie, la nature, etc.). Les nouvelles « cours Oasis », les coins nature et les jardins pédagogiques devront servir de point d'ancrage au développement de ces projets.
- La sensibilisation aux économies d'énergie.
- La sensibilisation au tri des déchets et au recyclage.
- Les déplacements maison-école/accueil de loisirs/association-maison (développer le pedibus, le déplacement à pied ou à vélo, etc.).
- La sensibilisation aux risques numériques (les usages par les enfants, les téléphones portables, les réseaux sociaux, etc.).
- Le développement et l'amélioration de l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap.
- Le développement ou l'accompagnement des différents dispositifs de soutien scolaire.

IX/ L'accueil des différents publics sur les temps scolaires et périscolaires

1/ Les temps périscolaires et extrascolaires

Les temps libres de l'enfant avant et après la classe, ainsi que le mercredi, sont des temps périscolaires. Les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires sont des temps extrascolaires.

Lorsque ces accueils sont déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes), ils doivent être organisés de manière à respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs, les taux d'encadrement ainsi que les conditions de diplômes des

encadrants. Chaque directeur d'accueil de loisirs doit rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville, l'équipe d'animation, les enfants, la structure. Ce projet sert de guide à l'accueil de loisirs.

Nous pouvons distinguer plusieurs temps périscolaires sur une journée scolaire :

- L'Accueil du Matin
- La pause méridienne
- L'Accueil du Soir

L'accueil du matin

De 7h45 à l'ouverture de l'école. Il est proposé aux enfants des coins aménagés calmes (dessin, jeux de société, dînette, jeux de construction, lecture, etc.) afin qu'ils puissent démarrer la journée en douceur.

La pause méridienne

Les équipes d'animation proposent de nombreuses initiations aux enfants selon la structure, leur âge et l'encadrement présent.

La pause méridienne est encadrée par les animateurs de la ville et les ATSEM en maternel.

En maternel, le temps méridien est composé du temps de repas, de temps de jeux extérieurs ou intérieurs, du début de temps calme si cela est prévu dans l'organisation commune avec l'école ainsi que de projets particuliers (entretien du jardin, petites fabrications, ...).

En élémentaire, différents pôles d'activité sont proposés aux enfants en dehors du temps de repas en fonction de la configuration et de la disponibilité des locaux. Pour en citer quelques-uns : jeux extérieurs, accès à la bibliothèque, « café débat » sur des sujets adaptés à l'âge des enfants, sport au gymnase, activité manuelle en autonomie et jeux de société, entretien d'un jardin ou du compost...

L'accueil du soir en maternel et l'étude en élémentaire

Les animateurs prennent en charge les enfants à l'heure de fin de classe, ils encadrent le goûter des enfants (à table et fourni par le prestataire en maternel, dans la cour et fourni par les parents en élémentaire).

En accueil du soir maternel, les enfants vont ensuite pouvoir profiter de différents lieux aménagés pour jouer et participer à de petites activités avec leurs animateurs. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 17h15 à 18h30.

En élémentaire, l'étude surveillée a lieu dans les classes de 17h à 18h, chaque classe est encadrée par un animateur ou un enseignant (personnel communal sur ce temps).

Les enfants vont ensuite dans la cour (ainsi que dans d'autres lieux selon les structures) pour jouer et s'occuper sous la surveillance et avec la participation de l'équipe d'animation.

La sortie des enfants a lieu de 18h à 18h30 avec un pointage de chaque sortie.

Une sortie d'enfant est possible pendant le temps du goûter en élémentaire (16h30/17h), mais ce temps sera facturé comme une étude entière.

Accueils périscolaires du mercredi : cf. Le Plan Mercredi 2022-2025

Les accueils de loisirs extrascolaires sont ouverts pendant les vacances en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la période.

Les animateurs titulaires et contractuels sont répartis sur les sites ouverts et les équipes sont complétées par des animateurs « vacataires » de la Ville.

Les directeurs d'accueil de loisirs ont la charge de préparer et organiser l'ensemble des vacances avec leurs équipes, de décider de la thématique, du rythme des journées, etc.

Les journées vont dépendre du site, de l'équipe, des enfants, des envies... il est donc important de lire le projet pédagogique du directeur d'accueil de loisirs, et de son équipe, pour avoir une approche plus détaillée.

Les horaires d'accueil sont les mêmes que le mercredi, soit de 7h45 à 9h et de 17h à 18h30. Aucune sortie n'est envisagée en dehors de ces temps afin de ne pas désorganiser et perturber la journée (la seule exception est un rendez-vous médical ponctuel sur justificatif).

Chaque temps d'activité prévu doit permettre de pouvoir choisir entre différents domaines de loisirs, les propositions d'activités doivent donc être variées. (Artistique et activités manuelles, Expression, Sciences et techniques, sport et développement durable).

2/ L'accueil des enfants porteurs d'un handicap

Le nombre d'enfants en difficulté sociale ou porteurs de handicap est en augmentation dans les écoles et dans les accueils périscolaires.

L'objectif est d'augmenter le schéma municipal de soutien apporté aux familles ayant un enfant en situation de handicap.

L'accueil de ces enfants au sein des structures collectives constitue un enjeu majeur : l'école inclusive, y compris sur les temps périscolaires, doit être permis dès lors que les conditions de sécurité et d'encadrement sont respectées. Des aménagements sont mis en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap (qu'ils s'agissent de handicap moteur ou mental).

Une chargée de mission Handicap municipale a pour objectif de faciliter et rendre possible cet accueil.

Dans cette optique, la ville de Chaville a signé en septembre 2018 la « Charte ville handicap ».

3/ Rôle du référent périscolaire et extrascolaire

Un directeur est nommé dans chaque accueil collectif de mineurs (ACM). Celui-ci est en charge de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires du site qui lui est confié.

Pour l'aider et le suppléer, chaque directeur a un adjoint au sein de l'équipe d'animation.

Le directeur d'accueil de loisirs a pour missions de :

- Garantir la sécurité des enfants et de son équipe sur tous les temps périscolaires et extrascolaires
- Encadrer, gérer et animer l'équipe d'animation
- Mettre en place l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- Informer la direction de l'enfance (gestion des déclarations d'heures, des congés, des absences, continuité du service public...)
- Garantir la remontée d'informations vers la Mairie de Chaville (incidents, listings de présence...)
- Gérer avec rigueur le budget alloué au fonctionnement de la structure dont il a la charge.
- Rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville.

L'équipe d'animation dispose de 3 heures le mardi après-midi, en dehors de la présence des enfants, afin de mettre en place des réunions thématiques ou des temps de préparation d'activités.

Le binôme de direction dispose de 3 heures le jeudi après-midi pour remplir une partie de ses tâches administratives, pouvoir échanger en dehors de la présence des enfants et de l'équipe, ainsi que de participer aux réunions de service.

Le directeur d'accueil de loisirs peut participer aux conseils d'écoles, sur l'invitation du directeur de l'Ecole, en élémentaire, des réunions spécifiques sont organisées par le directeur du service Enfance afin de pouvoir échanger plus longuement du périscolaire avec les représentants de parents d'élèves.

4/ La cohérence éducative

L'objectif municipal est la recherche d'une articulation et d'un équilibre entre les temps scolaires et les temps libres des enfants.

Les directeurs de chaque accueil et le coordinateur jeunesse sont les pilotes du PEDT dans sa phase opérationnelle en veillant à la complémentarité et à l'articulation entre les activités péri-éducatives, les projets d'écoles et les projets pédagogiques des ACM.

Cette articulation permet aux différents acteurs de terrain de mettre en place leurs projets avec pertinence et efficacité.

Il est nécessaire que le directeur d'accueil de loisirs et le directeur d'école puissent échanger régulièrement sur la vie de la structure, développer des projets communs, entretenir la cohérence éducative...

Choix d'organisation de la collaboration :

- Modalités de gestion des temps de transition

Les partenaires ont souhaité réfléchir et proposer une harmonisation des modalités pratiques d'accueil et de remise des enfants aux parents. La succession des temps et des responsabilités exige que soient organisés d'une manière précise et homogène, les temps de transition entre temps scolaire et périscolaire.

La direction de l'école et son équipe s'engagent :

- Les enseignants ont la responsabilité d'assurer la sortie scolaire des enfants.
- Les enseignants ont la responsabilité de remettre les enfants inscrits au préalable sur les temps périscolaires aux agents municipaux à la fin du temps scolaire.

La Ville s'engage :

- La responsabilité des agents de la Ville débute au moment où les personnels de l'Education Nationale ont remis les élèves en corrélation avec les horaires scolaires.
- Les animateurs doivent être ponctuels et disponibles afin d'assurer une transition calme et efficace.
- Chaque animateur est garant du pointage et de la vérification des effectifs.

Outils de la collaboration :

- Règlements intérieurs des établissements

Un travail partenarial entre les directeurs des écoles et les directeurs d'accueil de loisirs permet une harmonisation sur chaque site des règlements intérieurs. Ainsi, il existe des règles de vie communes entre les temps scolaires et les temps périscolaires (ponctualité, politesse, sécurité, échelle de sanction, etc.).

- Cahiers de liaison avec les familles

Suite à un travail de concertation entre les directeurs d'école et les directeurs d'accueil de loisirs, il a été décidé d'utiliser un outil commun de communication vers les familles. Ainsi, le cahier de liaison permet un seul et même flux et facilite donc la circulation des informations entre tous les acteurs éducatifs.

- Cahier d'infirmerie

Cet outil a pour objectif d'assurer une communication efficace des informations entre les différents temps de l'enfant. Ainsi, chaque accident impliquant un enfant est consigné dans ce cahier de suivi. Il permet une meilleure communication aux familles lors du départ des enfants.

- Charte d'utilisation partagée des locaux

Pour la réussite de l'ensemble des temps où le partage des locaux est devenu une nécessité, il est essentiel de pouvoir accéder au plus grand nombre de lieux possibles afin de proposer un maximum d'activités aux enfants, avec des intervenants qualifiés de différentes formations et qualifications : intervenants associatifs, animateurs, éducateurs et enseignants.

X/ Le Plan Mercredi 2022-2025

1/ Les Accueils Collectifs de Mineurs

La Ville de Chaville propose deux formules d'accueil de loisirs pour la journée du mercredi. L'inscription s'effectue pour l'année, en fonction des places disponibles.

Choix n°1 : journée complète avec déjeuner

Accueils maternels : Les Iris, Le Muguet, Les Jacinthes, Les Pâquerettes, Les Myosotis

Accueils élémentaires : Anatole France, Paul Bert, Ferdinand Buisson

Choix n°2 : matin et déjeuner

Accueil maternel : Les Iris

Accueil élémentaire : Anatole France

La journée du mercredi en accueil de loisirs

Mercredi matin

Ateliers de découverte et d'éveil, organisés en cycles de six à sept séances. Les animateurs proposeront aux enfants, selon leurs appétences, compétences et observations, des projets d'animation, permettant ainsi des projets plus vastes et ambitieux.

Afin de ne pas contraindre ou lasser les enfants, seront proposées, en parallèle, des activités dites ponctuelles. (Toujours dans cette volonté de laisser le libre choix à l'enfant et en maintenant une offre couvrant les différents domaines d'activités.)

En début de cycle, les enfants pourront donc choisir une activité ou un atelier qui seront proposés par les animateurs du service "Enfance" de la mairie et par des intervenants extérieurs spécialisés. Des sorties culturelles pourront être organisées pour enrichir chaque cycle.

Mercredi après-midi

Les activités proposées l'après-midi seront déterminées par l'équipe d'animation de chaque accueil de loisirs sous l'égide de son directeur. Le rythme et l'âge des enfants, leur réceptivité, leurs compétences et leurs besoins guideront la réflexion des équipes.

Le programme des activités de chaque accueil sera consultable en ligne sur le site de la ville.

La ville de Chaville sera en capacité d'inscrire au maximum 708 enfants pour la rentrée de septembre 2022 en ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) chaque mercredi.

Les objectifs fixés en fonction des souhaits de la communauté éducative :

- Souhait de désengorger en partie les ACM Paul Bert et Les Pâquerettes
- 15 enfants de l'Institut St Thomas de Villeneuve seront orientés vers les ACM Iris ou Jacinthes
- Souhait de maintenir des ACM ½ journée élémentaire et maternel

ACM Demi-Journée	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre animateurs
Anatole France	60	40	4
Iris	0	16	2
Pâquerettes	8	0	0
TOTAL	68	56	6

ACM Journée MATERNELLE	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre animateurs
Iris- Fougères	64	56	7
Muguet	40	50	7
Jacinthes	72	72	9
Pâquerettes	72	80	10
Myosotis	72	72	9
TOTAL	313	332	42

ACM Journée ELEMENTAIRE	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre animateurs
P Bert	140	140	12
F Buisson	120	120	10
A France	0	80	7
TOTAL	260	320	29

NB : les directeurs ALSH ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement (lorsque l'habilitation dépasse 50 enfants).

Rappel : Pour les accueils de loisirs inscrits dans le cadre d'un PEDT/Plan Mercredi, il faut au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus.

2/ Les mercredis sportifs et culturels

Le tissu associatif chavillois se mobilise afin de proposer un large éventail d'animations aux enfants et aux jeunes le mercredi toute la journée.

Quelques exemples de dispositifs des partenaires associatifs

Dispositifs Associatifs	MATIN	APRES-MIDI	ORGANISATEURS
1	MULTI SPORT	<i>LIBRE</i>	ASLC
2	<i>LIBRE</i>	MULTI SPORT	ASLC
3	MULTI SPORT	MULTI SPORT	ASLC

4	CULTURE	MULTI SPORT	ASLC / MJC
5	MULTI SPORT	CULTURE	ASLC / MJC
6	CIRQUE	CULTURE	MJC / Cirkalme toi
7	CIRQUE	CIRQUE	Cirkalme toi
8	<i>LIBRE</i>	FOOTBALL	Football Club de Chaville
9	BOXE	BOXE	Jaguar Boxe 92
10	<i>LIBRE</i>	TIR A L'ARC	Chaville Tir à l'Arc
11	TENNIS	TENNIS	Club de Tennis de Chaville
12	<i>LIBRE</i>	KAYAK	Arc de Seine Kayak

Il faut ajouter à ces dispositifs associatifs les propositions municipales ou territoriales :

	Matin	Après-midi
Atelier d'arts plastiques et de gravure		✓
ATRIUM de Chaville	✓	✓
Conservatoire de Chaville	✓	✓
Médiathèque de Chaville	✓	✓

XI/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire

A compter de septembre 2022 et dans le cadre du PEDT, la ville de Chaville maintiendra son soutien aux programmes de l'Education Nationale et proposera aux enfants scolarisés et aux jeunes dans les écoles et collèges de la ville un panel d'activités et d'animations.

A/ Le Tremplin pour les enfants de 6 à 10 ans

L'objectif est de proposer un accompagnement scolaire et une aide aux devoirs en direction des élèves des écoles élémentaires. Ceux-ci sont proposés par les équipes enseignantes et avec l'accord des parents. Ce dispositif est proposé afin de favoriser la réussite éducative tout au long de l'année, il est centré sur l'organisation de travail et l'apprentissage des méthodes.

Il est animé par un référent périscolaire et les séances sont encadrées par des bénévoles.

B/ Education Physique et Sportive à l'école

L'EPS scolaire à l'école élémentaire participe au développement des capacités nécessaires aux conduites motrices. Elle doit donc permettre, par la pratique, l'acquisition des compétences et connaissances relatives aux activités physiques et sportives (APS).

Trois heures par semaine, l'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Plusieurs activités physiques et sportives sont travaillées chaque année de manière à construire des apprentissages solides. Les 3 éducateurs sportifs de la ville de Chaville interviennent dans les écoles et/ou dans les structures sportives et proposent des cycles sportifs qui touchent différentes disciplines.

108 heures par an sont consacrées aux activités physiques et sportives, soit un horaire hebdomadaire moyen de trois heures par enfant. Toute école peut décider, dans le cadre de son projet et de l'horaire annuel, d'aménager des temps de pratique plus soutenus ou plus fréquents à certains moments de l'année.

PARIS 2024 : Label Terre de Jeux 2024

La Ville de Chaville fait partie des communes de France à avoir obtenu le label « Terre de jeux 2024 », label lancé par Paris 2024 en juin 2019.

A ce titre, la commune s'engage, pendant quatre ans, à célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques, à son échelle, autour de trois objectifs : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ; l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; et l'engagement, pour que le projet profite au plus grand nombre.

Concrètement, cela peut se traduire par exemple par la retransmission publique de jeux, l'affichage des actualités Paris 2024, l'organisation d'une épreuve sportive olympique, l'organisation de séances de sport sur le temps scolaire en partenariat avec les associations sportives et des manifestations sportives sur le territoire.

Pour la commune, c'est l'occasion de bénéficier d'outils de communication uniques, d'avoir un accès privilégié aux informations et de promouvoir son territoire autour d'un événement mondial.

Plusieurs événements « Terre de Jeux 2024 » seront proposés chaque année :

- Cross scolaire
- Tournoi de Handball (avec le comité départemental)
- Journée portes ouvertes du Tennis Club (mini-tournoi)
- Interclasses (Handball, Volley-ball)
- Semaine du handicap
- Projet Sécurité Routière VTT
- Semaine Olympique et Paralympique (JOP 2024)
- Festival des sports de nature

Lancés en 2019 par le ministère de l'Education Nationale, les dispositifs « Aisance Aquatique » et « Savoir rouler à Vélo » ont pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.

La ville de Chaville s'est engagée à participer à ces deux dispositifs nationaux sur la période 2022-2025.

C/ Programme « Aisance Aquatique » à l'école

L'Education Nationale a choisi d'intégrer la natation au programme officiel afin de permettre aux enfants d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique, par des exercices qui permettent aux enfants d'être à l'aise au moment de l'entrée dans l'eau, sur l'immersion, l'équilibre et les déplacements en petit et grand bassin. Mais aussi pour les aider à développer d'autres compétences toutes aussi importantes.

Apprendre à nager en primaire c'est :

- Favoriser son intégration sociale dans le cadre d'une activité sportive ou de loisir
- Développer ses capacités psychomotrices
- Développer sa confiance en soi (vaincre sa peur, être autonome en milieu aquatique)

Les élèves chavillois bénéficient de 16 séances par an, sur deux niveaux CP et CE1. Les niveaux choisis peuvent évoluer en concertation avec les services de l'Education Nationale.

D/ Programme « Le Savoir Rouler » à l'école

Le savoir rouler à vélo est un axe majeur du plan vélo et des mobilités actives. Les éducateurs sportifs de la ville proposeront dans les cours d'école, des ateliers maniabilité du Vélo et « Code de la Route » pour introduire aux enfants les dangers pouvant survenir à vélo.

3 objectifs fixés dans le programme du « Savoir Rouler »

- Savoir pédaler (Maîtriser les fondamentaux du vélo)
- Savoir circuler (Découvrir la mobilité en milieu sécurisé)
- Savoir rouler à vélo (Se déplacer en situation réelle)

E/ Des pratiques culturelles et artistiques variées à l'école

3 objectifs fixés par les programmes de l'Education Nationale

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- Développer et renforcer leur pratique artistique ;
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

La médiathèque

Des animations et des activités pédagogiques sont organisées autour de la lecture selon des thèmes étudiés en classe. Les enfants sont accueillis à la médiathèque ou les animateurs de la médiathèque se déplacent dans l'école. Les enfants apprennent à l'utiliser pour pouvoir ensuite y revenir en famille.

L'éducation musicale à l'école

Les professeurs du conservatoire interviennent régulièrement dans les écoles pour apprendre à chanter aux enfants mais aussi pour former les enseignants à la direction d'un chœur. L'initiation musicale est aussi abordée avec la découverte des instruments et la diversité musicale. Des projets ponctuels sont organisés sous forme de chorale.

Les arts visuels

Le cinéma vient à l'école. L'action de sensibilisation autour du cinéma permet d'amener les enfants des cycles 2 et 3 à réfléchir sur les affiches, le vocabulaire, l'histoire, les techniques afin de comprendre le sens de leur utilisation.

La sortie dans une salle de cinéma est l'occasion de rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à respecter, de faire apprécier la vision d'un film sur un grand écran, et de travailler sur le commentaire d'une œuvre cinématographique.

Les activités artistiques

Des associations interviennent ponctuellement sur des projets de dessin, de gravures, de céramique.

F/ Les classes de découverte

Chaque année scolaire, la Ville de Chaville entame des discussions avec l'ensemble de la communauté éducative pour permettre le départ en classes extérieures ou de découverte à l'ensemble des élèves d'un niveau de classes.

Tous les 4 ans au moment du renouvellement de contrat, la Ville de Chaville entame des discussions avec l'ensemble de la communauté éducative pour définir d'une part les projets pédagogiques que les enseignants souhaitent mettre en avant (mer, montagne, campagne, autonomie, histoire, sports) au travers de ce séjour. D'autre part définir les priorités logistiques attendues (encadrement partagé entre les enseignants la journée et les animateurs sur les temps de vie, centre fermé au public, accès extérieur).

Depuis plusieurs années, les partenaires font partir l'ensemble des élèves d'un niveau de classes. Traditionnellement, le choix est porté vers toutes les classes de niveau CM1 des 3 écoles élémentaires.

L'organisation de ces séjours est dépendante de nombreux facteurs : contexte sanitaire national, contexte budgétaire, cadre législatif des marchés publics.

G/ Actions pour les Jeunes (de 10 à 17 ans)

L'objectif est de permettre aux jeunes d'adhérer à des projets ponctuels en leur faisant découvrir de nouvelles activités citoyennes, culturelles, artistiques ou sportives, puis de les amener vers un projet individualisé à moyen ou long terme. La volonté est de décloisonner les différents secteurs pouvant agir comme actions éducatives.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le conseil municipal des jeunes est constitué de 40 membres élus, répartis de manière égale entre les deux collèges de Chaville, ainsi qu'entre les classes de quatrième et de cinquième. L'objectif est de faire mieux comprendre aux jeunes le processus de la démocratie, les responsabilités d'un conseil municipal, l'importance de l'implication dans la vie citoyenne, sensibiliser les jeunes très tôt à la pratique de responsabilités dans un conseil.

Aide aux Devoirs

L'objectif est de proposer un accompagnement scolaire en direction des élèves de la 6ème à la 3ème, le Mardi et le Jeudi soir de 17h à 18h30 dans l'espace Mozaïk sur le temps scolaire en partenariat avec les établissements et l'Association Action Jeunes.

Ce dispositif est proposé afin de favoriser la réussite éducative tout au long de l'année, il est centré sur l'organisation de travail, l'apprentissage des méthodes et de l'Autonomie.

Chantiers Educatifs

Les chantiers éducatifs constituent des moments de citoyenneté active et du vivre ensemble. L'expérience collective en grandeur réelle favorise l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être qui viennent utilement nourrir les parcours d'insertion et d'autonomie des jeunes.

Ces chantiers qui contribuent à l'aménagement du territoire urbain facilitent l'appropriation du cadre de vie du jeune et la prise en compte du patrimoine présent sur la commune. (Partenaires CD92, Action Jeunes, Bailleur Hauts-de Seine Habitat).

Formations

Secourisme : La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur : Le service Jeunesse & Sports accueille régulièrement au sein de sa structure des stagiaires et des formations B.A.F.A.

XII/ Actions éducatives sur le temps des vacances scolaires

Animations Jeunesse & Sports (enfants et jeunes de 10 à 17 ans)

Les actions éducatives proposées permettent le brassage des jeunes et des acteurs en faisant la promotion des sites Chavillois qui œuvrent pour la Jeunesse (Bibliothèque, MJC, Mission Locale, Action Jeunes, Atrium, Maison de l'Enfance et de la Jeunesse).

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque jeune en lui permettant de développer ses potentialités sociales, intellectuelles, motrices, culturelles et artistiques ;
- Amener le jeune à participer activement à la vie collective ;
- Accompagner les jeunes dans leurs projets ;
- Permettre aux jeunes de se questionner sur leurs propres pratiques.

Un de nos supports pour atteindre ces objectifs sont les activités que nous proposons. Elles s'articulent autour de cinq grands domaines :

- Activités d'expression telles que le chant, la danse, le théâtre ;
- Activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs sportifs ;
- Arts plastiques et activités manuelles ;
- Activités scientifiques telles que l'astronomie, le bricolage ou la cuisine ;
- Activités liées à l'environnement.

Séjours Jeunesse & Sports (enfants et jeunes de 10 à 17 ans)

Le service Jeunesse et Sports soutient des projets séjours en mettant à disposition un agent et en prenant en charge le coût d'une prestation dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aide aux séjours associatifs qui entrent dans le champ de la jeunesse.

Le dispositif d'aides aux séjours associatifs consiste en une aide financière destinée aux associations Chavilloises pour financer par exemple une activité, des frais de transports pour un séjour sportif.

Les Accueils extrascolaires municipaux (enfants de 3 à 10 ans)

Pendant les vacances scolaires, la Ville assure un accueil des enfants au sein des structures de loisirs dédiés à leur tranche d'âge et encadrés par des animateurs qualifiés.

Pour être accueillis sur les accueils collectifs de mineurs, les enfants doivent être scolarisés et avoir acquis la propreté.

Les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.

La ville compte 8 accueils de loisirs intégrés dans les établissements scolaires

- 5 accueils de loisirs maternels
- 3 accueils de loisirs élémentaires

En général, pendant les petites vacances seuls trois accueils de loisirs sont ouverts. Cependant 5 accueils de loisirs peuvent être ouverts pendant l'été où la demande est plus importante.

Un planning d'activités hebdomadaire est proposé aux enfants. Des activités et des sorties sont présentées aux enfants en fonction de leurs groupes d'âge. Les enfants peuvent choisir au sein de ce planning les activités qu'ils souhaitent pratiquer. Le planning est affiché sur la porte de l'accueil de loisirs afin que les enfants et les familles puissent en avoir connaissance.

Objectifs Généraux poursuivis pendant les vacances scolaires

- Offrir aux enfants un accueil qui permette d'assurer leur sécurité physique, sanitaire, affective et morale.
- Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure et aux domaines artistique, culturel, sportif et environnemental.
- Permettre aux enfants de progresser dans leur autonomie, dans leur capacité de prise en charge et dans leur épanouissement.
- Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur accueil de loisirs.
- Favoriser la socialisation de l'enfant en le respectant et en lui apprenant à respecter les autres.

Les stages et animations du tissu associatif (enfants et jeunes de 3 à 18 ans)

L'objectif des stages associatifs est de favoriser la découverte d'activités sportives et culturelles, ou de proposer le renforcement de la performance, durant les vacances scolaires d'une façon ludique.

Ces stages s'effectuent sur une durée de 3 ou 5 jours et sont destinés aux enfants et aux jeunes de 3 à 18 ans suivant le projet de chaque association. Ils comprennent des activités théâtre, musique, cinéma, lecture, arts plastiques et des activités sportives.

L'encadrement de l'ensemble des actions s'appuie sur la communauté éducative dans son ensemble, impliquant aussi bien les animateurs et éducateurs des associations, voire de la Ville ou des intervenants spécifiques.